

# Augmentation de capital par offre de souscription aux actionnaires actuels

## Placement international

### Base juridique

Le Conseil d'administration de Orascom Development Holding SA, dont le siège est à la Gottardstrasse 12, 6460 Altdorf (ci-après «Orascom» ou la «Société»), a décidé le 18 septembre 2010 d'augmenter le capital-actions, à partir du capital autorisé, à concurrence de 119'094'021,00 CHF et de le porter ainsi à 672'882'864,30 CHF par l'émission de 4'993'460 actions nominatives d'une valeur nominale de 23,85 CHF chacune (les «Nouvelles Actions»). L'augmentation de capital aura probablement lieu le 29 septembre 2010 et sera annoncée pour inscription au Registre du commerce du Canton d'Uri.

Les 4'993'460 Nouvelles Actions prises ferme par un syndicat bancaire formé d'UBS SA agissant par son groupe d'affaires UBS Investment Bank, de Credit Suisse AG et de Deutsche Bank AG seront proposées aux actionnaires actuels pour souscription aux conditions ci-après («offre de souscription»).

Les Nouvelles Actions pour lesquelles le droit de souscription n'aura pas été valablement exercé durant la période d'exercice des droits de souscription pourront, après écoulement de ladite période, être offertes et vendues dans le cadre d'un placement international («Placement International») ou être vendues sur le marché.

L'actionnaire majoritaire, Samih O. Sawiris, a assuré vouloir participer à l'augmentation de capital à hauteur de 95'058'180,00 CHF au minimum et de 110'972'620,00 CHF au maximum.

### Augmentation de capital avec offre de souscription

#### Période d'exercice des droits de souscription

Du 22 au 29 septembre 2010, 12 h 00 HEC

Les souscriptions présentées ultérieurement ne pourront plus être prises en compte. **Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés durant la période de souscription seront périmés et ne sauront donner lieu à dédommagement. L'exercice des droits de souscription est irrévocable.**

#### Date de référence pour l'attribution des droits de souscription

Le 22 septembre 2010, avant l'ouverture de la bourse, un droit de souscription sera attribué à titre gratuit pour chaque action nominative Orascom d'une valeur nominale de 23,85 CHF détenue le 21 septembre 2010 à la fermeture de la SIX Swiss Exchange. L'attribution des droits et l'information des actionnaires sont du ressort des banques dépositaires.

#### Rapport de souscription

93 droits de souscription donnent droit de souscrire à 20 Nouvelles Actions contre versement du prix de souscription.

#### Prix de souscription

Le prix de souscription s'élève à 37,00 CHF net par Nouvelle Action. Le droit de timbre d'émission de 1% est pris en charge par la Société.

#### Négoce des droits de souscription

Le négoce des droits de souscription aura lieu du 22 au 28 septembre 2010 inclus à la SIX Swiss Exchange. L'autorisation de négoce des droits de souscription à la SIX Swiss Exchange a été demandée et accordée pour le 22 septembre 2010.

#### Cotation ex

Les actions nominatives Orascom actuelles sont négociées ex droit de souscription à partir du 22 septembre 2010 à la SIX Swiss Exchange.

#### Exercice des droits de souscription

Les actionnaires seront avertis de la procédure concernant l'exercice des droits de souscription directement par leur banque dépositaire. Pendant la période de négoce des droits de souscription, les actionnaires peuvent donner instruction à leur banque dépositaire de vendre tout ou partie de leurs droits de souscription à la SIX Swiss Exchange ou d'acheter des droits de souscription supplémentaires.

### Placement international («Rump Offering»)

#### Volume du Placement International

Les Nouvelles Actions pour lesquelles les droits de souscription n'auront pas été dûment exercés durant la période de souscription et qui n'auront pas été vendues sur le marché par les Joint Lead Managers pourront, au terme de la période de souscription, être offertes et vendues dans le cadre du placement international («Placement International»). Le Placement International peut comprendre un placement privé auprès de Qualified Institutional Buyers («QIBs») aux Etats-Unis d'Amérique, conformément à la Rule 144A de l'U.S. Securities Act de 1933 dans sa version actuellement en vigueur. Toutes les offres et ventes hors des Etats-Unis d'Amérique sont effectuées conformément à la Regulation S de l'U.S. Securities Act de 1933 dans sa version actuellement en vigueur.

#### Date de Placement International

Le Placement International éventuel des Nouvelles Actions pour lesquelles le droit de souscription n'aura pas été valablement exercé durant la période de souscription et qui n'auront pas été vendues sur le marché aura lieu probablement le 30 septembre 2010.

#### Prix de placement

Le prix de placement d'un éventuel Placement International des Nouvelles Actions sera vraisemblablement défini dans le cadre d'une procédure de «bookbuilding» et publié dans les médias électroniques, probablement le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### Informations générales

#### Livraison et paiement

Les Nouvelles Actions seront livrées probablement le 4 octobre 2010 contre paiement du prix de souscription respectivement le prix de placement.

#### Egalité de traitement

Les Nouvelles Actions sont à tous égards fongibles avec les actions actuelles de la Société. Toutes les actions émises par la Société donnent droit au dividende pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2010.

#### Admission au négoce et cotation

Les actions nominatives actuelles Orascom sont cotées conformément au Main Standard à la SIX Swiss Exchange et admises au négoce officiel. La cotation des Nouvelles Actions conformément au Main Standard de la SIX Swiss Exchange et leur admission au négoce ont été demandées et accordées pour le 30 septembre 2010 («premier jour de négoce»).

#### Matérialisation et livraison des titres

Les actions nominatives Orascom sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées en tant que titres intermédiés par la SIX SIS SA. Les actionnaires n'ont aucun droit à l'impression et à la livraison de titres représentatifs des actions nominatives. Ils peuvent toutefois demander à tout moment à Orascom l'émission d'un certificat représentatif des actions nominatives en leur possession (impression différée des titres).

#### Risques

S'agissant des risques, on se référera au descriptif figurant dans le prospectus d'émission et de cotation du 19 septembre 2010 (le «Prospectus»).

#### Restrictions de vente

Les restrictions de vente concernent en particulier les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Espace économique européen (EEE), le Royaume-Uni, l'Egypte, le Koweït, le Royaume de Bahreïn, les Emirats arabes unis (à l'exception d'investisseurs institutionnels), le Sultanat d'Oman et le Royaume d'Arabie saoudite. Prière de se référer au Prospectus du 19 septembre 2010 pour les autres restrictions et de plus amples détails.

#### Egyptian Depositary Receipts

Orascom entretient en Egypte un programme d'Egyptian Depositary Receipts («EDRs»). La présente offre de souscription ne s'adresse pas aux détenteurs d'EDRs. Par l'intermédiaire de la centrale de dépôt pour les EDRs (Misr For Central Clearing, Depository And Registry «MCDR»), les détenteurs d'EDRs peuvent toutefois exercer indirectement leurs droits de souscription et acheter de Nouvelles Actions. Les détenteurs d'EDRs ont été informés le 20 septembre 2010 par une annonce dans la presse égyptienne des modalités relatives aux droits de souscription des actions nominatives sous-jacentes au programme.

#### Droit applicable et for

Droit suisse / Zurich

#### Numéros de valeur, ISIN et symboles ticker

Action nominative Orascom Development Holding SA d'une valeur nominale de 23,85 CHF	3.828.567	CH0038285679	ODHN
Droit de souscription	11.550.347	CH0115503473	ODHN1

#### Lieu et date

Zurich, le 22 septembre 2010

Cette annonce de cotation et offre de souscription et de placement n'est pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a respectivement 1156 du Code suisse des obligations, ni un prospectus de cotation au sens des art. 27 ss du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange; elle ne constitue pas non plus une offre de vente d'actions ou d'autres titres de Orascom Development Holding SA, Altdorf, et ne remplace pas le prospectus d'émission et de cotation. Les décisions d'achat ou de souscription d'actions de Orascom Development Holding SA, Altdorf, doivent être prises uniquement sur la base du prospectus d'offre et de cotation publié dans ce but par la Société.

Le prospectus d'émission et de cotation en anglais, qui seul fait foi, peut être commandé gratuitement auprès du Credit Suisse SA, Zurich (téléphone +41 (0)44 333 43 85, fax +41 (0)44 333 35 93, e-mail equity.prospectus@credit-suisse.com), d'UBS Investment Bank, Prospectus Library, Case postale, CH-8098 Zurich (téléphone +41 (0)44 239 47 03, fax +41 (0)44 239 69 14, e-mail swiss-prospectus@ubs.com) ou auprès de Orascom Development Holding SA, Gotthardstrasse 12, CH-6460 Altdorf (téléphone +41 (0)41 874 17 17, fax +41 (0)41 874 17 07, e-mail ir@orascomdh.com) et peut être consulté sur le site Web de la Société sous (www.orascomdh.com).

Cette annonce de cotation de même que les autres documents ayant trait à l'offre de souscription et de placement ne doivent pas être distribués dans des pays où la diffusion publique de telles informations est limitée ou interdite par la loi. Ce document ne constitue notamment pas une offre d'achat de titres aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres offerts en dehors des Etats-Unis d'Amérique ne sont ni ne seront pour la plupart enregistrés conformément aux dispositions de l'U.S. Securities Act de 1933 dans sa version actualisée et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique ou à des «U.S. Persons» qu'après avoir été préalablement enregistrés ou, en l'absence d'enregistrement préalable, uniquement sur la base d'une réglementation d'exception.

Dans les Etats membres de l'EEE ayant mis en application la directive 2003/71/CE (conjointement avec les mesures d'application des Etats membres, la «Directive sur les prospectus»), la présente communication s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés conformément à la directive sur les prospectus dans l'Etat membre concerné.

Joint Bookrunners and Joint Lead Managers

Credit Suisse    Deutsche Bank    UBS Investment Bank